

>MUNICIPALITE

REPOSE ECRITE

à la question de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois
sur la non-accessibilité du stade du Censuy du 15 novembre 2020 au 18 janvier 2021

Renens, le 8 mars 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors du Conseil communal du 4 février 2021, Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois a questionné la Municipalité sur les causes de la non-accessibilité du stade du Censuy du 15 novembre 2020 au 18 janvier 2021.

Pour répondre à la question concernant la fermeture du stade durant la période précitée, il nous semble utile de rappeler ici quelques éléments, à commencer par la description précise du Stade du Censuy et de ses infrastructures.

Le Stade du Censuy comprend des tribunes et une buvette, des vestiaires, un terrain principal et un terrain synthétique. Cet ensemble d'infrastructures est entouré d'une haute clôture qui ne permet pas à tout un chacun d'y accéder. En effet, le stade n'est accessible qu'aux sociétaires du FC Renens et aux écoles et ainsi, quel que soit le moment de l'année, la population ne peut pas pénétrer librement dans ce stade sans autorisation. La raison en est que les infrastructures et les terrains pourraient être dégradés rapidement sans surveillance sur place et que la facture annuelle de ces dégradations, à charge de la Ville, pourrait être conséquente.

Habituellement, une fois le championnat des juniors terminé (début novembre), le FC Renens continuait à se rendre au stade avec les juniors pour leur permettre de poursuivre leur activité sportive en hiver. Cette année toutefois, en raison de la pandémie, le FC Renens a dû suspendre une bonne partie ses activités. Seuls quelques entraînements d'entre-saison ont eu lieu, sans avoir accès aux vestiaires.

Au vu des conséquences négatives qu'ont eu cette pandémie et les restrictions qui l'ont accompagnée sur le moral et le physique des enfants et des jeunes, on peut, certes, le regretter. Toutefois, les possibilités de pratiquer le foot et d'autres activités sportives à l'extérieur n'ont pas toutes été supprimées durant cette période sur le territoire renanais. En effet, les jeunes et les moins jeunes avaient toujours la possibilité, cet hiver, d'utiliser le terrain du collège du Censuy, qui se trouve au nord du parking éponyme, à moins de cent mètres du stade. Ce terrain en herbe est d'ailleurs ouvert à la population 365 jours par année. Le terrain polyvalent de Verdeaux est également à disposition de la population en tout temps.

La Municipalité rappelle par ailleurs qu'elle a mis en place, ces dernières années, deux terrains multisports au Censuy et aux Baumettes, ainsi que des éléments de fitness urbain à l'Avenir et sur l'esplanade du Collège du 24-Janvier. Ces infrastructures sont très régulièrement fréquentées et ont été très appréciées en ces temps compliqués.

Un 3^e élément de fitness urbain est d'ailleurs sur le point d'être installé dans la zone sportive du Censuy, afin de compléter les infrastructures accessibles toute l'année à toutes et à tous.

./.

En conclusion, il importe de rappeler ici que la Municipalité est consciente que la Ville manque de terrains polyvalents et mutualisables pour pouvoir répondre pleinement aux besoins présents et futurs d'activités physiques en plein air. Elle gardera ce besoin devant les yeux et devra intégrer dorénavant cet élément dans les réflexions qu'elle mènera sur le développement à venir de la Ville.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Madame la Conseillère communale Frédérique Beauvois sur la non-accessibilité du stade du Censuy du 15 novembre 2020 au 18 janvier 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre